

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE**Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 octobre 2023
Procès-Verbal de la séance**

Date de convocation : 11 octobre 2023
 Date d'affichage : 11 octobre 2023
 Nombre de conseillers :
 En exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 22

Le lundi seize octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Étaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Marion Côté, Alexis Cabot, Franck Roussel, Tony Tonon, Karine Démoncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annie Féron (a donné pouvoir à Patrice Lebourg), Denise Chevallier (a donné pouvoir à Séverine Dalla Libera), Aline Basille (a donné pouvoir à Laëtitia Désert), Emeline Romain (a donné pouvoir à Marjorie Halasa), Jean-Baptiste Rousseaux.

Absent : 0

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent LECARPENTIER a été élu secrétaire de séance.

HOMMAGE

La liste de l'opposition a formulé la demande de se recueillir en hommage aux victimes du conflit Israélo-Palestinien. M. Peralta confirme la volonté de la liste de la majorité de s'y associer mais également de rendre un hommage à Dominique BERNARD, récente victime du terrorisme sur le territoire français.

Une minute de silence est observée par le Conseil Municipal

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des votants.

DELIBERATIONS**ADMINISTRATION**

- D.79/10-2023
Attribution du Conseil municipal déléguée au maire

FINANCES

- D.80/10-2023
Révision du taux de TLPE

D.79/10-2023 ADMINISTRATION**Attribution du Conseil municipal déléguée au maire**

Didier PERALTA expose :

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU l'article L 2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,

VU les articles L 1618-1 et L 1618-2 qui permettent aux Collectivités Territoriales de déroger, sous certaines conditions, à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat,

VU la délibération en date du 26 mai 2020 précisant les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint, dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide :

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, conformément aux termes de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions et limites ci-après définies.
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- de donner délégation à Monsieur le Maire, pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 1618-2 et L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions de l'article 116 de la Loi de Finances pour 2004 relatives à la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D.80/10-2023 budget
DM1

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération D.21/03-2023 du Conseil Municipal du 01 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023,

Considérant qu'il est nécessaire :

- de diminuer les crédits sur la nature 024 « Produits des cessions d'immobilisations » de 10 000€ pour une cession qui ne se déroulera pas en 2023,
- de réaliser des écritures d'opération patrimoniale en accord avec le trésor public, il convient d'inscrire la somme de 282 991€ en dépenses et en recettes d'investissement sur le chapitre 041 « Opération patrimoniale »,
- dans le projet de création d'un nouveau bâtiment pour le service technique, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement sur l'opération 99 «Nouveau service technique » pour la nature 21318 « Autres constructions » d'un montant de 26 000€,
- dans le cadre des projets d'investissement, d'ajuster les différentes lignes de crédits pour des opérations non réalisées cette année en dépenses d'investissement sur l'opérations 81 « Salle polyvalente » pour la nature 21318 « Autres constructions » (chap.21) la somme de 623 995€,
- dans le cadre des subventions d'investissement, d'ajuster les différentes lignes de crédits de recettes aux différentes opérations concernées suite aux notifications reçues d'un montant total de 152 263€,
- dans le cadre des subventions d'investissement, d'ajuster les différentes lignes de crédits pour des opérations non réalisées cette année en dépenses d'investissement sur l'opérations 81 «Salle polyvalente» pour la nature 1321 «Subvention d'investissement de l'Etat», la nature 1323 «Subvention d'investissement du département», la nature 13461 «Fonds communaux DETR» et la nature 13462 «Fonds communaux DSIL» d'un montant chacune de 124 800,00€ et sur l'opération 84 « Cimetière » pour la nature 13461 « Fonds communaux DETR » d'un montant de 32 018€,
- dans le cadre des différents ajustements des divers projets d'investissement, il est nécessaire de réduire l'emprunt sur la nature 1641 « Emprunts en euros » pour un montant de 250 000€,
- d'ajuster les différentes lignes de crédits de fonctionnement pour assurer les dépenses et pour ajuster les recettes,

DM N°1/2023

Imputation	Désignation	DEPENSES	RECETTES
	INVESTISSEMENT	-313 458,00	-313 458,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	42 496,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	-10 000,00
041	Opération patrimoniale	282 991,00	282 991,00
041/13258	Subvention d'investissement par d'autres regroupements		155 381,00
041/2031	Frais d'études		9 348,00
041/2033	Frais d'insertion		1 620,00
041/2111	Terrains nus	1 680,00	
041/2115	Terrains bâtis	1 560,00	
041/21534	Réseau d'électrification	218 623,00	
041/2315	Installation, matériels et outillages techniques	61 128,00	
041/238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		116 642,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	443,00
13/1321	Subventions d'investissement d'états et établissements nationaux		443,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-250 000,00
1641	Emprunts en euros		-250 000,00

21	Immobilisations corporelles	800,00	0,00
21/2188	Autres immobilisations corporelles	800,00	
56	Opération : Voirie	136,00	0,00
21/2152/56	Installation de voirie	136,00	
66	Opération : Mairie	0,00	14 780,00
13/1323/66	Subvention d'investissement du département		14 780,00
79	Opération : Ecole BOUCHER	600,00	0,00
21/21312/79	Constructions bâtiments scolaires	600,00	
81	Opération : Salle polyvalente	-623 995,00	-499 200,00
13/1321/81	Subvention d'investissement de l'Etat		-124 800,00
13/1323/81	Subvention d'investissement du département		-124 800,00
13/13461/81	Fonds communaux DETR		-124 800,00
13/13462/81	Fonds communaux DSIL		-124 800,00
21/21318/81	Construction sur autres constructions	-623 995,00	
84	Opération : Cimetière	0,00	-32 018,00
13/13461/84	Fonds communaux DETR		-32 018,00
94	Friche OMYACOLOR	0,00	161 530,00
13/13251/99	Subvention d'investissement du GFP de rattachement		161 530,00
99	Opération : Nouveau service technique	26 000,00	-24 490,00
21/21318/99	Construction sur autres constructions	26 000,00	
13/1323/99	Subvention d'investissement du département		45 583,00
13/13251/99	Subvention d'investissement du GFP de rattachement		-161 530,00
13/13461/99	Fonds communaux DETR		
	FONCTIONNEMENT	77 389,00	77 389,00
011	Charges à caractère général	12 818,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	-14 646,00	
60632	Petits équipements	-800,00	
60633	Fournitures de voirie	2 935,00	
61521	Entretien de terrain	-6 790,00	
615221	Entretien et réparations des bâtiments publics	4 157,00	
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	-600,00	
6156	Maintenance	-2 000,00	
6227	Frais d'actes de contentieux	2 300,00	
6228	Honoraires divers	1 400,00	
6281	Concours divers	-250,00	
627	Services bancaires et assimilés	350,00	
6288	Services extérieures	26 762,00	
012	Charges de personnel	20 875,00	0,00
64111	Rémunération principale	20 875,00	

013	Atténuation de charges	0,00	2 163,00
013/6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		2 163,00
014	Atténuation de produits	500,00	0,00
7391112	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants	100,0	0
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	400,00	
023	Virement à la section d'investissement	42 496,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	0,00
65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	700,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	4 716,00
70878	Remboursement de frais par des tiers		4 716,00
73	Impôts et taxes	0,00	63 824,00
73/73111	Impôts directs locaux		-12 772,00
73/73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		76 596,00
74	Dotations et participations	0,00	-824,00
74/74111	Dotations forfaitaire des communes		-14 425,00
74/741121	Dotations de solidarité rurales		6 284,00
74/742	Dotations aux élus locaux		333,00
74/74834	État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		-85 000,00
74/74835	Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale		91 984,00
75	Produits exceptionnels	0,00	7 510,00
75/752	Revenus des immeubles		7 000,00
75/756	Libéralités reçus		510,00
TOTAL GENERAL		-236 079,00	-236 079,00

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2023 comme indiqué ci-dessus,
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h50.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 novembre 2023 à 18h30.

Didier PERALTA	
Roger HAUCHECORNE	
Marjorie HALASA	
Patrice LEBOURG	
Séverine DALLA LIBERA	
Vincent LECARPENTIER	
Annie FERON	Absente, pouvoir donné à Patrice LEBOURG
Anne ADDACHE	
Michaël BOBLIQUE	
Marion COTE	
Laurent DEREPPER	
Cyril HAUCHECORNE	
Emeline ROMAIN	Absente, pouvoir donné à Marjorie HALASSA
Alexis CABOT	
Denise CHEVALLIER	Absente, pouvoir donné à Séverine DALLA LIBERA
Marie-Pierre DESART	
Laëtitia DESERT	

Aline BASILLE	Absente, pouvoir donné à Laëtitia DESERT
Jean-Baptiste ROUSSEaux	Absent
Franck ROUSSEL	
Karine DERNONCOURT	
Guillaume AUGER	
Vanessa LEROY	